



Compte rendu de l'audience au ministère du 19 septembre 2023

La FNEC FP-FO a été reçue en audience le mardi 19 septembre par la conseillère sociale et le directeur de cabinet.

Intervention de la FNEC FP-FO :

La FNEC FP-FO rappelle en préambule ses demandes d'audience concernant les inspecteurs et les personnels infirmiers.

Concernant l'« attractivité du métier enseignant » pour laquelle le ministre entend relancer un cycle de concertation, la FNEC FP-FO réaffirme que la revendication d'augmentation générale des salaires, en particulier par l'augmentation du point d'indice, concerne tous les personnels, pas uniquement les enseignants. Les grilles de nombreux personnels sont rattrapées par le SMIC. Les personnels AESH vivent toujours sous le seuil de pauvreté. Quant aux enseignants, c'est pour une majorité 95 € d'augmentation indemnitaire pour solde de tout compte. Inacceptable !

La FNEC FP-FO revendique l'abandon du pacte, des expérimentations du CNR de « l'Ecole faisons là ensemble » et l'augmentation indiciaire de 10 % pour tous les personnels, tout de suite, et sans contrepartie. La FNEC FP-FO ne rentrera pas dans une discussion d'aménagement de réformes rejetées par les personnels.

La FNEC FP-FO rappelle son exigence d'annulation des suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires et le recrutement de toutes les listes complémentaires dans tous les corps. Alors que le ministre a indiqué que tous les personnels sur liste complémentaire du premier degré seraient recrutés, la FNEC FP-FO demande que les 4 lauréats de Guadeloupe et les 19 lauréats de Dijon soient appelés. Suite au recrutement par le ministère de personnels administratifs sur liste complémentaire de catégorie A, la FNEC FP-FO demande le recrutement des personnels administratifs de catégories B et C.

La FNEC FP-FO réaffirme sa revendication d'un recrutement sur concours au niveau licence pour les enseignants avec une formation sous statut, ainsi que la mise en place de concours exceptionnels pour pourvoir aux besoins. Elle refuse que les stagiaires en exercice à temps plein soient convoqués pour leur formation en dehors de leurs obligations de service. Certains sont même convoqués pendant les vacances. La formation statutaire doit être proposée sur temps de classe, en assurant le remplacement.

Concernant les conditions de travail, la FNEC FP-FO refuse la formation continue en dehors des obligations réglementaires de service. Elle refuse les annonces du président Macron concernant la reprise le 20 août. Elle s'oppose à la politique d'évaluation permanente et rappelle que les évaluations d'école et d'établissement ne reposent sur aucune base réglementaire et statutaire pour les personnels.

Enfin, à l'opposé des annonces du président Macron sur l'école inclusive, la FNEC FP-FO rappelle ses revendications : création à hauteur des besoins de postes d'enseignants spécialisés, pour une réelle formation d'enseignants spécialisés qui garantisse la prise en charge des élèves, départs en formation à hauteur des besoins pour tous les personnels qui le souhaitent, maintien et création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH et leur recrutement à hauteur des besoins, retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive.

Certains AESH sont mis en difficulté avec la CDIisation (refus, non reconduction de contrat...) Nous demandons à pouvoir transmettre tous les dossiers pour lesquels il y aurait des blocages dans les académies.

Réponse des représentants du ministre :

Nous entendons vos revendications sur les salaires et le Pacte. Le ministre y a répondu et souhaite poursuivre dans la voie de ses prédécesseurs, bien qu'il reconnaisse qu'il y a maintenant une faiblesse de la rémunération des personnels en milieu de carrière. Nous ne pouvons pas vous dire combien est prévu au budget pour la suite. Nous attendons d'entendre les demandes de l'ensemble des organisations. Nous ouvrirons ensuite une nouvelle phase de négociation...

Concernant les listes complémentaires du premier degré, nous allons contacter les académies concernées. Pour les autres listes complémentaires, le ministre n'a pas autorisé de recrutement supplémentaire à cette étape.

Concernant les concours, nous entendons votre attachement au Statut et votre position sur le niveau de recrutement en licence. C'est en discussion. Nous ne sommes pas au courant des formations pour les stagiaires en dehors du temps de service. Nous allons intervenir. Cela ne peut en aucun cas être pendant les vacances.

De même, la formation continue pour les titulaires ne se fera pendant les vacances que sur la base du volontariat. Et encore, ces propositions doivent être à la marge.

Les annonces concernant la reprise du 20 août ne concernent que des stages de remise à niveau. Donc là-aussi, ce sera du volontariat.

Nous entendons également vos positions sur l'enseignement spécialisé. Cela fera l'objet de prochaines concertations. Vous pouvez nous transmettre les situations d'AESH pour lesquelles il y a blocage au niveau local.